

Les frais de séjour sont remboursés sur la base d'une indemnité journalière, comme suit:

- a) pour les déplacements inférieurs à 200 km (aller-retour), aucune indemnité journalière n'est versée;
- b) les indemnités journalières ne sont dues qu'après réception d'une pièce justificative prouvant la présence de la personne concernée au lieu de destination;
- c) les indemnités journalières couvrent forfaitairement la totalité des frais de séjour, y compris le logement, les repas, le transport local, les assurances et les menues dépenses;

L'indemnité journalière est déterminée comme suit :

Belgique	232,00 €	France	245,00 €	Portugal	204,00 €
Danemark	270,00 €	Irlande	254,00 €	Royaume-Uni	276,00 €
Allemagne	208,00 €	Italie	230,00 €	Autriche	225,00 €
Grèce	222,00 €	Luxembourg	237,00 €	Finlande	244,00 €
Espagne	212,00 €	Pays-Bas	263,00 €	Suède	257,00 €
Chypre	238,00 €	Hongrie	222,00 €	Malte	205,00 €
Rép. tchèque	230,00 €	Lettonie	211,00 €	Pologne	217,00 €
Estonie	181,00 €	Lituanie	183,00 €	Rép. slovaque	205,00 €
Slovénie	180,00 €				
Bulgarie	275,00 €	Roumanie	230,00 €	Turquie	220,00 €
Islande	245,00	Liechtenstein	175,00 €	Norvège	220,00 €